

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-deux, le 26 août à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 19 août 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Excusés : PHILIPPE Francine (pouvoir à GONON Florence), JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2022/44 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :

- FASCICOLO Iléna : du 20 juin au 1^{er} juillet 2022 à temps complet,
- LAMARIE-CHARVET Emilie : du 11 au 22 juillet 2022 à temps complet,
- GONON Mélissa : du 18 au 29 juillet 2022 à temps complet.

Décision du 21 juin 2022 : acceptation du devis de l'entreprise START ENERGY pour la fourniture de batteries pour le système solaire du chalet de Chatons. Montant du devis : 2 448,00 € TTC.

Décision du 22 juillet 2022 : acceptation du devis de l'entreprise SUEZ pour la pose d'un stabilisateur aval au réservoir des Murets. Montant du devis : 2 461,20 € TTC.

Décision du 26 juillet 2022 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour la mise aux normes électriques de la mairie. Montant du devis : 2 389,20 € TTC.

Décision du 26 juillet 2022 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour la mise aux normes électriques de la garderie. Montant du devis : 2 610,00 € TTC.

Décision du 26 juillet 2022 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour la réparation de l'éclairage solaire du chalet Chaton. Montant du devis : 2 431,80 € TTC.

Décision du 18 août 2022 : acceptation du devis de l'entreprise CONFORT ENERGIE pour la modification et la mise aux normes de l'installation de chauffage au bois de l'ancienne école des Aymes. Montant du devis : 5 376,12 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture : **29 AOUT 2022**

Date de publication : **29 AOUT 2022**